

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :  
diminuer, c'est possible

## FICHE ACTION 30

(AXE 3)

### ADAPTER LES CONDITIONNEMENTS POUR PERMETTRE UNE UTILISATION OPTIMALE

Structure pilote : SIMV

Structures associées : AFVAC, ANSES-ANMV, GDS France, SNGTV

Mesure en lien avec les actions suivantes : 6

#### Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 27 août 2012

#### 1. Contexte et enjeux

##### 1.1. Contexte national et européen :

Une communication européenne recommande d'adapter les conditionnements pour une utilisation optimale et en France la réglementation actuelle interdit le fractionnement des unités de vente.

##### 1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

##### 1.3. Rappel des objectifs de la mesure

La mesure 30 est exposée ainsi : Le prix à l'unité est souvent moins élevé pour des médicaments vétérinaires vendus en grands conditionnements, que lorsqu'ils le sont en petits conditionnements. Or, la présentation de médicaments en grands conditionnements peut inciter à utiliser la totalité du produit en dehors de tout traitement dûment prescrit.

Les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires seront incités à s'engager, par la rédaction d'une charte éthique, dans la voie d'une politique de développement de conditionnements mieux adaptés aux

quantités délivrées, permettant une utilisation optimale strictement nécessaires au traitement et de politiques tarifaires qui ne pénalisent pas les petits conditionnements.

Les vétérinaires doivent pouvoir délivrer la quantité nécessaire et suffisante au traitement afin d'éviter la création de stock d'antibiotiques chez le détenteur de l'animal et une automédication ultérieure.

Cependant, la diversité des espèces cibles, des poids des animaux et de la taille des lots rend l'adéquation difficile entre les conditionnements et les besoins.

#### **1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre**

La mesure 30 porte sur le besoin de conditionnements permettant une utilisation optimale.

La première étape de mise en œuvre doit être un inventaire des conditionnements existants par rapport aux schémas posologiques afin de s'assurer de laisser la possibilité au vétérinaire prescripteur de ne délivrer que la quantité nécessaire au traitement. Parallèlement un inventaire des besoins des prescripteurs par filière doit être mené.

Une analyse plus fine des besoins doit être ensuite entreprise. Des enquêtes pourraient être menées dans le cadre des réunions filières organisées pour la mise en œuvre du plan (ex mesure 6)

Les propositions de réponses découleront de l'analyse et prendront en compte les données économiques et les contraintes industrielles. Elles pourront conduire :

- à développer de nouveaux conditionnements ou
- à commercialiser des conditionnements déjà autorisés ou
- à autoriser le fractionnement de grands conditionnements

Une analyse réglementaire doit être entreprise afin de rendre possible la vente fractionnée des grandes unités (comprimés par exemple). Un projet de décret devra être adopté en conséquence si l'étude d'impact est favorable

#### **1.5. Estimation des besoins de financement :**

non déterminé à ce jour

#### **1.6 Suivi et indicateurs :**

non déterminé à ce jour

## **2. Suivi et réalisation de la mesure**

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Inventaire des besoins	6 mois			
Élaboration de propositions	6 mois			
Analyse réglementaire vente fractionnée	3 mois			